

Ensemble, nous façonnons l'avenir

Le monde de l'emballage est en pleine transition. En 2026, deux nouvelles réglementations européennes entrent en vigueur avec un impact considérable sur notre secteur : le *Packaging and Packaging Waste Regulation* et le *Waste Shipment Regulation*. Nous attendons également avec intérêt un nouvel Accord de coopération interrégional sur les emballages.

Les attentes de la société sont aussi très élevées. Les citoyens et les pouvoirs publics attendent des entreprises qu'elles investissent dans la durabilité, et les emballages figurent parmi les priorités à l'agenda.

En tant qu'organisations de référence pour les producteurs, Valipac et Fost Plus sont prêtes à offrir des repères dans ce paysage en rapide évolution, tout en accompagnant nos clients dans la transition vers des emballages plus durables. Un cadre législatif solide est crucial, mais tout *goldplating* par rapport à la législation européenne et à nos pays voisins est absolument à éviter.

Je suis convaincu que la collaboration est cruciale pour répondre aux nombreux défis qui nous attendent. Avec plus de 3 000 clients communs, nous voyons de nombreuses opportunités d'améliorer nos services.

Sur le plan international également, nous avons franchi des étapes importantes. Nous avons ainsi conclu un accord avec nos collègues de France (Citeo et Citeo Pro), du Luxembourg (Valorlux) et des Pays-Bas (Verpact) pour renforcer notre coopération dans un cadre BeNeFraLux autour de thématiques telles que la simplification administrative, l'éco-conception, le contenu recyclé et les emballages professionnels.

Sur le plan national, nous faisons partie de Round, la fédération faïtière des organisations de producteurs belges. Là aussi, nous avons déjà franchi une première étape : une plateforme permettant aux entreprises d'e-commerce de s'enregistrer afin de vérifier facilement et de manière fiable le respect des obligations REP auxquelles leurs

fournisseurs sont soumis. Une initiative indispensable au vu du niveau élevé de *free-riding* dans le secteur de l'e-commerce.

Tous ces exemples montrent que nous sommes plus forts lorsque nous unissons nos forces et façonnons l'avenir ensemble. Comment nous le mettons en pratique chaque jour ? Découvrez-le dans notre Rapport d'activités.

Je tiens enfin à remercier chaleureusement les collaborateurs des deux organisations pour leur engagement, leur flexibilité et leur confiance. Ce sont eux qui donnent vie à notre mission chaque jour, pour nos clients, pour nos partenaires et pour une planète plus durable.

Je vous souhaite une excellente lecture !

Francis Huysman
CEO de Fost Plus
et Valipac



Rapport
d'activités

20

25



Notre équipe de direction

De gauche à droite : Sébastien Marionex, Jo Coutuer, Francis Huysman, Xavier Lhoir et Luc Van de Vondel

Table des matières

01

Contexte

PAGE 4

02

Chiffres clés 2025

PAGE 6

03

Prévention & Réutilisation

PAGE 12

04

Recycler

PAGE 18

05

Dans les coulisses

PAGE 28



Contexte

Le secteur de l'emballage fait aujourd'hui face à des enjeux majeurs. Plus que jamais, notre rôle est d'accompagner nos clients dans le respect des exigences réglementaires et dans leur transition vers des solutions d'emballage circulaires.

PPWR

UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION POUR LES EMBALLAGES INDUSTRIELS

Le nouveau règlement européen relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR) entre en application le 12 août 2026. Il introduira des évolutions majeures pour les emballages industriels, notamment avec des objectifs ambitieux en matière d'incorporation de matières recyclées et de recours à des emballages de transport réutilisables. Bien que la plupart des obligations ne s'appliquent qu'à partir de 2030, il est essentiel d'anticiper dès aujourd'hui. La réglementation modifie profondément la définition de 'Producteur' et renforce également les exigences en matière de rapportage.

Valipac suit de près ces évolutions et défend activement les intérêts des emballages industriels à l'échelle européenne. En tant que membre d'EXPRA, qui fédère les organisations européennes de responsabilité des producteurs, et d'EPRO, réseau européen dédié aux plastiques, nous contribuons à porter ces enjeux avec davantage de poids. Nous veillons également à informer en continu nos partenaires des dernières évolutions et entretenons un dialogue étroit avec les administrations régionales.



Interdiction d'exportation des plastiques

LE RECYCLAGE LOCAL DEVIENT CRUCIAL

Le règlement européen relatif aux transferts de déchets (Waste Shipment Regulation) interdit, à partir du 21 novembre 2026, l'exportation de déchets plastiques vers les pays non membres de l'OCDE. Or, aujourd'hui, une part importante des emballages industriels en plastique est encore recyclée en Asie du Sud-Est. Dans ce contexte, le développement de solutions de recyclage plus locales pour les plastiques devient essentiel.



Recycler les plastiques en Europe

UNE PISTE ÉCONOMIQUEMENT VIABLE ?

Le secteur européen du recyclage a également connu des difficultés en 2025. La concurrence des plastiques vierges à bas coût, combinée à des prix de l'énergie élevés, fragilise la compétitivité des acteurs européens face aux marchés extérieurs. De nouvelles capacités locales ont ainsi été perdues, alors même que les besoins devraient croître fortement dans les années à venir pour atteindre les objectifs de recyclage du plastique.





Chiffres clés 2025

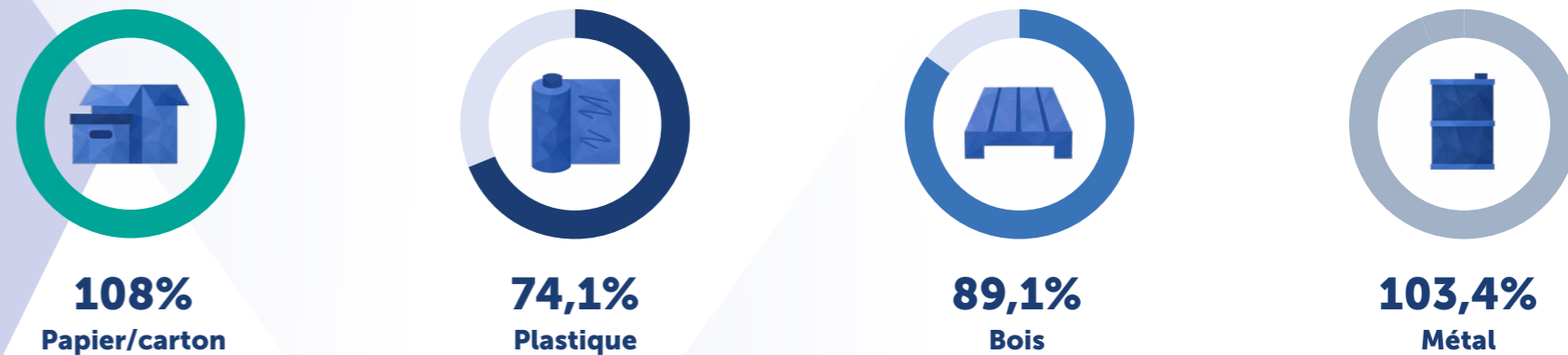
02

Chiffres clés

- Papier/carton
- Plastique
- Bois
- Métal



TAUX DE RECYCLAGE 2025



Comment sont calculés les taux de recyclage ?

Les taux de recyclage sont calculés selon une méthodologie validée par la Commission Interrégionale de l'Emballage (CIE) et conforme aux exigences européennes. Cette approche a d'ailleurs été confirmée récemment par Eurostat à la suite d'un audit de nos données.

Le calcul repose sur la comparaison de deux éléments : les quantités déclarées par nos clients et les volumes collectés en vue du recyclage par nos partenaires. Pour certains flux, comme le papier-carton et les

métaux, les quantités collectées dépassent les volumes déclarés, ce qui conduit à des taux de recyclage supérieurs à 100%.

Cet écart s'explique notamment par le fait que certaines entreprises ne sont pas encore affiliées à Valipac et ne déclarent donc pas leurs volumes. À travers des actions de prospection, nous les accompagnons dans leur mise en conformité. En parallèle, nous collaborons avec Fost Plus afin d'affiner la cartographie des flux d'emballages ménagers et industriels.

Afin de garantir la fiabilité des résultats, des contrôles rigoureux sont menés auprès des collecteurs affiliés. Nous analysons la composition des déchets, réalisons des vérifications visuelles approfondies et veillons à ne prendre en compte que les déchets d'emballages industriels d'origine belge. Les données sont également ajustées pour tenir compte de l'humidité et des impuretés.



Au service de nos clients, plus que jamais

Nos clients évoluent dans un contexte législatif en constante transformation. Le nouveau règlement européen PPWR fixe des objectifs ambitieux en matière de prévention, de réutilisation et de recyclage. Face à la complexité et au manque de clarté de ce cadre, il devient difficile de s'y retrouver. Une analyse approfondie nous a permis d'identifier précisément les besoins et attentes de nos clients.

Dans ce contexte, nous renforçons notre service client afin de mettre pleinement notre expertise à leur disposition. Plusieurs webinaires, largement suivis, ont ainsi été organisés pour les informer des impacts potentiels du PPWR sur leurs activités. Car si la majorité des obligations n'entrera en vigueur qu'à partir de 2030, de nombreuses actions peuvent déjà être menées dès aujourd'hui.

En parallèle, nous intensifions notre présence sur le terrain et développons des conseils sur mesure. À travers nos diagnostics emballages, nous accompagnons nos clients dans l'identification de solutions concrètes : améliorer la recyclabilité, augmenter l'intégration de matières recyclées et exploiter le potentiel des systèmes réutilisables.

Des primes pour aller plus loin

La collecte sélective en entreprise constitue la base d'une économie circulaire efficace. À travers nos primes de tri, nous incitons les entreprises à renforcer leurs efforts, tant en quantité qu'en qualité. En 2025, plus de 46 500 entreprises ont ainsi bénéficié de 8,3 millions d'euros de primes pour l'année de référence 2024.



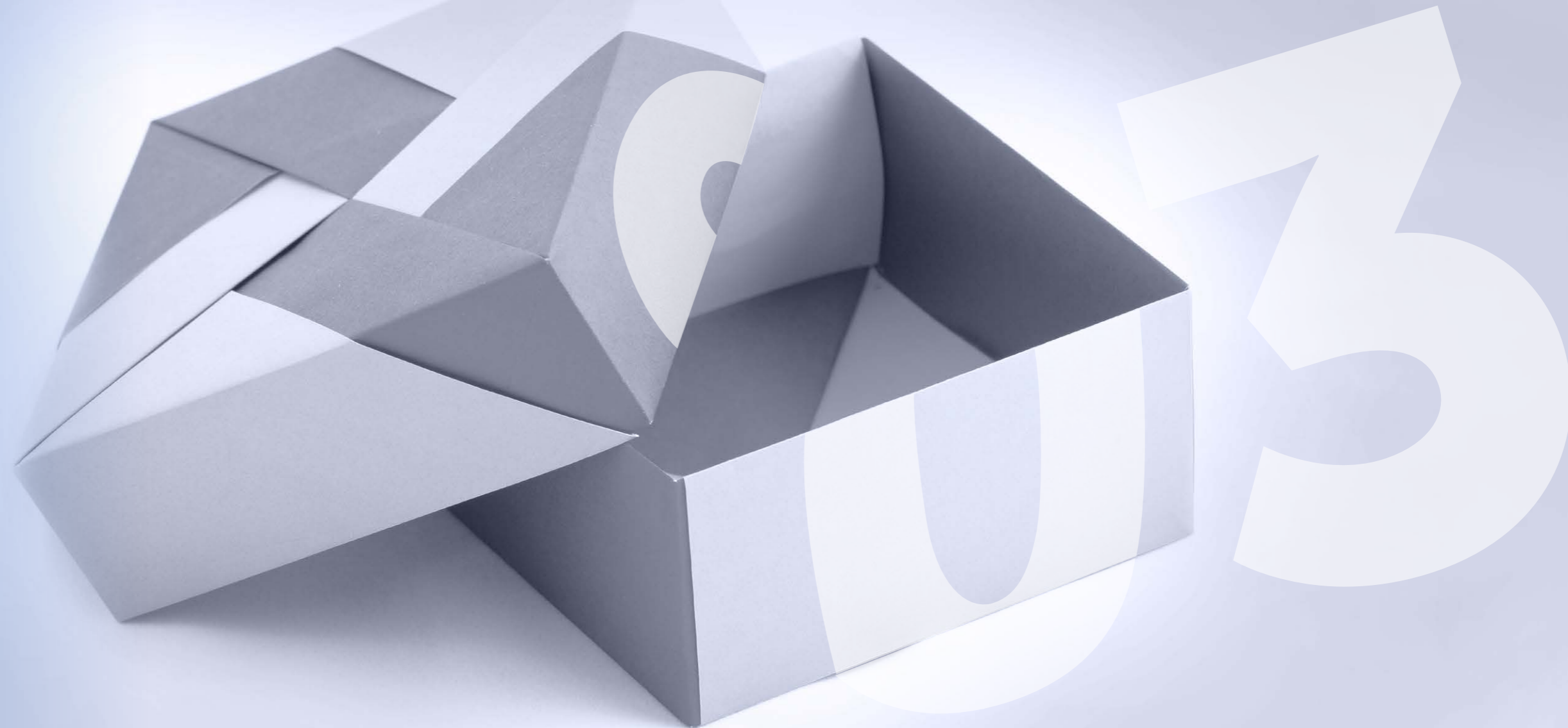
En quoi Valipac fait-elle la différence pour les entreprises ? Découvrez-le dans cette vidéo.

« Nos clients font face à des défis majeurs. Ils peuvent s'appuyer sur notre expertise pour évoluer dans un cadre réglementaire en constante mutation. Au-delà du respect des obligations légales, nous les accompagnons dans la mise en place de systèmes d'emballage plus durables et résilients. »

Vienna De Hondt,
Manager Customer Service



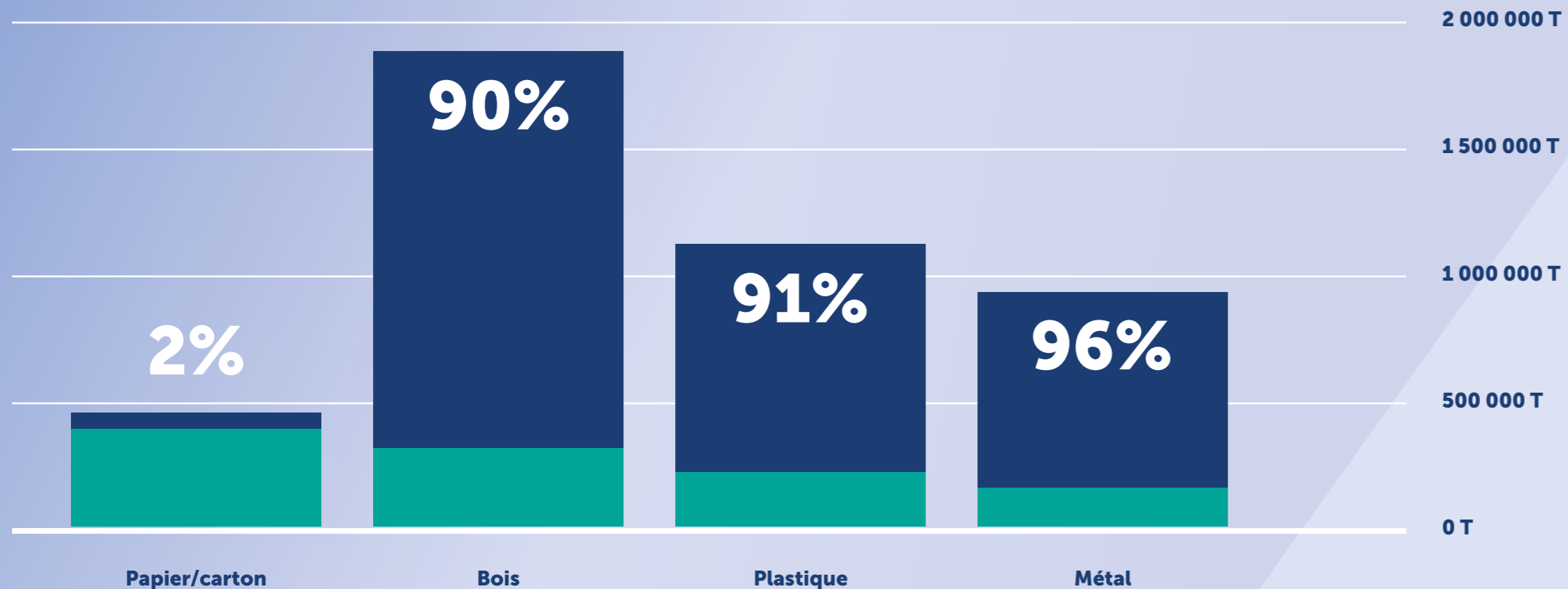
Prévention & Réutilisation





Emballages réutilisables en Belgique

● Usage unique ● Réutilisable



La part des emballages réutilisables poursuit sa progression

Dans leurs déclarations, nos clients recensent à la fois les emballages à usage unique et les emballages réutilisables qu'ils mettent sur le marché. Cela nous offre une vision précise sur l'évolution de l'utilisation des emballages réutilisables au sein de l'industrie belge. Ces dernières années, nous observons une croissance marquée de leur part : en 2025, 82% des emballages industriels en circulation étaient réutilisables, sur une base de poids. Cette proportion est particulièrement élevée pour le bois, le plastique et le métal, tandis que le papier-carton, par nature moins adapté à la réutilisation, affiche une part plus limitée.

Le baromètre affiche une réutilisation en pleine croissance

En 2025, ConsomAction a publié le premier baromètre économique dédié au secteur du vrac et de la réutilisation des emballages en Belgique. Cette étude, à laquelle Valipac a contribué, s'appuie sur un échantillon représentatif d'entreprises, incluant de nombreux nouveaux acteurs. La grande majorité des répondants anticipent une forte croissance de la réutilisation dans les cinq prochaines années et se déclarent prêts à investir dans l'innovation, notamment dans le renforcement des systèmes logistiques, le développement de solutions de traçabilité intelligentes et une standardisation accrue des emballages.



LES AMBITIONS DU PPWR EN MATIÈRE DE RÉUTILISATION

Le PPWR fixe des objectifs ambitieux pour les prochaines décennies : d'ici 2030, 40% des emballages de vente et de transport circulant entre États membres devront être réutilisables, un seuil qui devra atteindre 70% en 2040. Certaines catégories, comme les boîtes en carton, bénéficient toutefois d'exemptions. Les emballages de vente et de transport utilisés au sein d'un même État membre, ou entre sites européens d'une même entreprise, devront quant à eux être réutilisables à 100% à l'horizon 2030, à l'exception notamment des films et liens de cerclage en plastique. Les méthodes de calcul précises et le nombre minimal de rotations ne seront définis qu'en 2027 par la Commission européenne, ce qui complique, pour nos clients, la prise de décisions définitives dès aujourd'hui. Nous les encourageons néanmoins à avancer, en les soutenant avec des informations fiables, des conseils personnalisés et des projets d'innovation adaptés à leurs réalités.

« Les emballages réutilisables sont déjà bien ancrés dans la logistique et la distribution belges. Pensez aux nombreux systèmes dans lesquels palettes et caisses circulent entre différentes entreprises. Il reste toutefois beaucoup à faire pour atteindre les nouveaux objectifs européens. Avec nos partenaires, nous explorons des solutions innovantes pour continuer à faire progresser la part des emballages réutilisables. »

Filip Vangeel, Manager Sustainability



**Le projet STRAP
en images.**

À LA UNE

LE MATCHMAKER, POUR TROUVER LE BON PARTENAIRE

Le secteur des emballages réutilisables est en pleine expansion, avec l'arrivée régulière de nouveaux acteurs et services. Grâce au Reduce & Re-Use MatchMaker, nos clients identifient rapidement le partenaire le plus adapté à leurs projets. Cet outil, développé conjointement par Fost Plus et Valipac, oriente vers des prestataires spécialisés dans les emballages industriels réutilisables, tels que les réparateurs de palettes, les reconditionneurs ou encore les opérateurs de systèmes de pool.

Découvrez le MatchMaker

STRAP : DES ALTERNATIVES DURABLES POUR LES EMBALLAGES DE TRANSPORT

Lancé en 2025, le projet STRAP accompagne les entreprises logistiques dans la recherche d'alternatives durables aux emballages de transport à usage unique. Il analyse l'impact du PPWR sur la réutilisation, recense les solutions disponibles et teste des innovations, tant en laboratoire que via des projets pilotes sur le terrain. STRAP est une initiative conjointe de VIL, centre de connaissances dédié à la logistique durable et innovante, de Valipac et de l'Institut belge de l'emballage (BVI-IBE).

En savoir plus ?

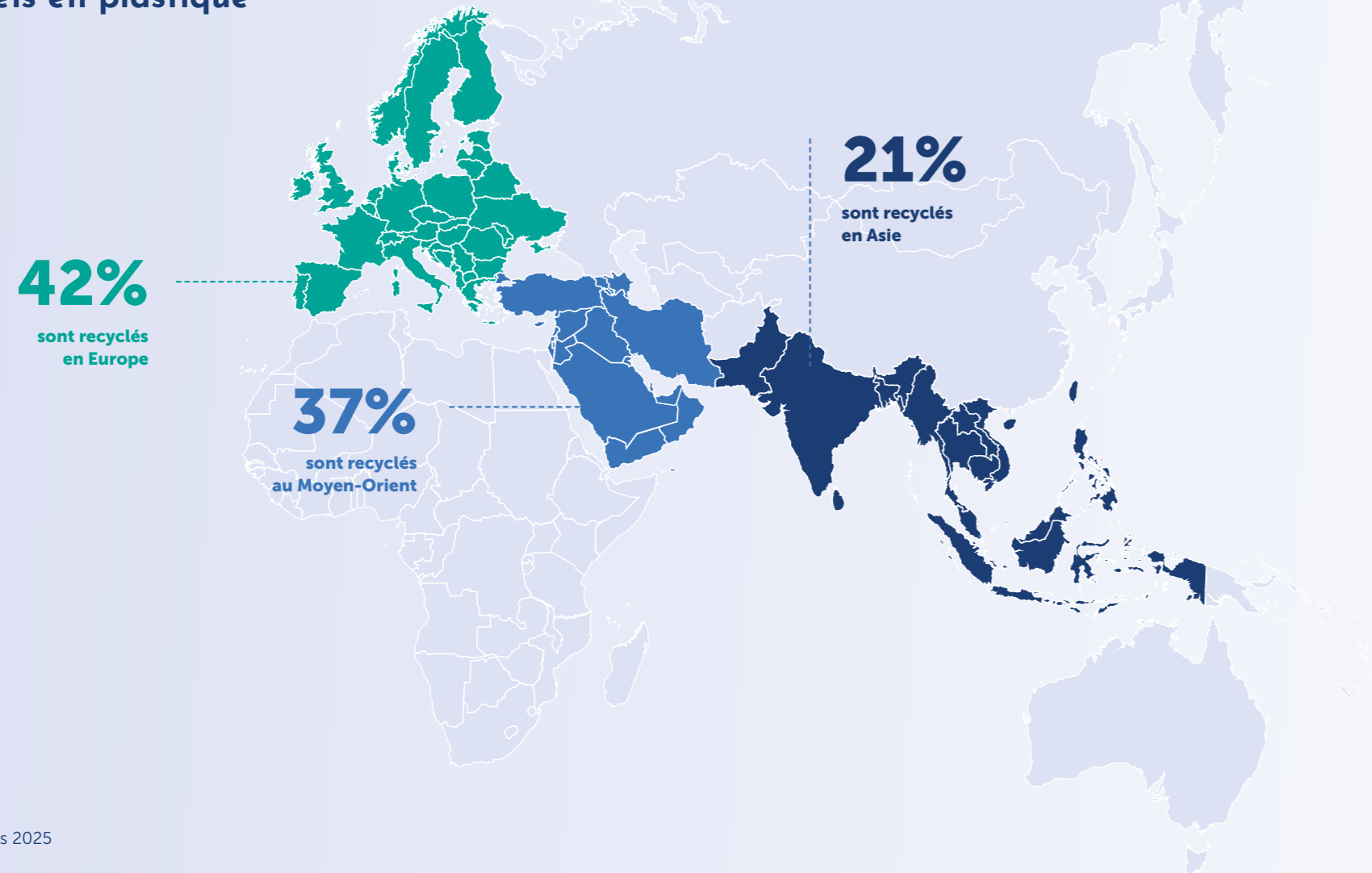


Recycler





Destinations de recyclage des déchets d'emballages industriels en plastique



Une chaîne transparente pour chaque matériau

Depuis 2022, nous cartographions de manière systématique les destinations finales des emballages industriels. Notre analyse s'est d'abord concentrée sur les plastiques, dont une part importante est recyclée en dehors de l'Europe. En 2025, nous avons étendu cet exercice aux autres matériaux, ce qui nous permet aujourd'hui de connaître la destination finale précise de 96,7% des emballages que nos clients mettent sur le marché belge.

LES PLASTIQUES, ENTRE EUROPE ET PAYS TIERS

Plus de la moitié des emballages plastiques collectés sont recyclés hors d'Europe, dans un contexte où les coûts énergétiques élevés, les coûts de main d'oeuvre élevés et les prix bas des plastiques vierges fragilisent la compétitivité des recycleurs européens. Environ 21% des flux sont exportés vers l'Asie du Sud-Est et 37% vers le Moyen-Orient, principalement vers la Turquie. Dès 2024, nous avons déjà observé un déplacement progressif des volumes de l'Asie du Sud-Est vers le Moyen-Orient, une ten-

dance qui s'est confirmée en 2025. L'essor rapide de nouvelles capacités de recyclage en Turquie montre clairement que le secteur anticipe l'entrée en vigueur prochaine du règlement européen sur les transferts de déchets, qui interdira l'exportation de déchets plastiques vers les pays non membres de l'OCDE à partir de fin 2026.

UN TABLEAU TRÈS DIFFÉRENT POUR LE BOIS, LE PAPIER-CARTON ET LE MÉTAL

En 2025, nous avons également cartographié les destinations finales des autres maté-

riaux, avec un résultat contrasté par rapport aux plastiques. Le bois est recyclé exclusivement en Europe, dont 94,3% en Belgique. Le papier-carton et le métal sont eux aussi majoritairement recyclés en Europe (respectivement 87% et 82%), avec seulement des flux limités vers l'Asie du Sud-Est et la Turquie. Pour le métal, une traçabilité totale reste toutefois plus complexe : les emballages métalliques ne représentent qu'une fraction des tonnages pour nos partenaires de collecte, ce qui rend le suivi détaillé plus difficile. Nous poursuivons néanmoins nos efforts pour améliorer la transparence sur ce flux également.



DES AUDITS INDÉPENDANTS POUR GARANTIR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les informations relatives aux destinations finales sont fournies par les collecteurs de déchets qui rapportent à Valipac. Afin d'en garantir la fiabilité, nous faisons systématiquement vérifier ces données sur le terrain. Depuis 2022, à la demande de Valipac, le bureau d'audit indépendant SGS a déjà réalisé 160 audits auprès d'entreprises de recyclage dans le monde entier, afin de s'assurer que les opérations respectent bien les législations sociales et environnementales. Plusieurs organismes étrangers, dont Verpact (Pays-Bas), Icelandic Recycling Fund (Islande), Valorlux (Luxembourg) et Repak (Irlande), ont rejoint cette initiative et bénéficient de l'expertise de Valipac. Etant donné que les matériaux aboutissent souvent dans les mêmes installations, nous pouvons partager les rapports d'audit et répartir le coût des audits entre les différentes organisations.



« Une chaîne transparente est le meilleur moyen de garantir à nos clients que leurs emballages sont recyclés de manière durable. Dans le même temps, nous obtenons une vision beaucoup plus claire des destinations finales et des dynamiques des marchés internationaux du recyclage. Ces connaissances nous permettent déjà d'identifier les flux de plastique problématiques qui seront les plus impactés par l'interdiction d'exportation à partir de l'automne 2026 et anticiper des solutions alternatives. »

Jens Poelaert, Manager Operations



À la recherche de solutions de recyclage de proximité

Le règlement européen sur les transferts de déchets aura un impact majeur sur le recyclage des emballages industriels que nos clients mettent sur le marché. Aujourd'hui, une part importante des emballages plastiques, notamment les films colorés et les big bags, est encore envoyée en Asie du Sud-Est pour y être recyclée.

Or, à partir de novembre 2026, ces plastiques ne pourront plus être exportés vers des pays non-membres de l'OCDE. C'est pourquoi, dès 2025, nous avons engagé une démarche proactive pour identifier des solutions de recyclage plus proches. Plusieurs pistes sont à l'étude : réserver des capacités de recyclage locales, lancer des appels d'offres pour certains flux spécifiques ou encore intensifier le tri en différentes qualités. L'objectif est clair : garantir que les matériaux puissent continuer à être recyclés après l'entrée en vigueur de l'interdiction d'exportation et que Valipac pourra continuer à atteindre les taux de recyclage pour les emballages industriels. Des soutiens devront être mis en place aussi longtemps que nécessaire mais notre objectif est de revenir rapidement à notre approche historique de libre marché et de contrôle.

TEST CONCLUANT POUR LE RECYCLAGE LOCAL DES BIG BAGS

En 2025, nous avons mené, en collaboration avec RAFF Plastics, Novus et Healix, une étude de faisabilité visant à recycler localement des big bags usagés de qualité B et C. Ces big bags proviennent principalement des secteurs de l'alimentation, de la construction et de la chimie, et sont souvent fortement contaminés ou composés de différents types de plastiques, ce qui complique leur recyclage dans des applications identiques. Les tests ont été concluants. De plus en mélangeant les matières recyclées avec d'autres types de plastiques, il est toutefois possible de développer de nouvelles applications viables. Sur la base des résultats positifs de ce projet pilote, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en 2026 pour ce flux, afin de structurer des solutions de recyclage locales et durables pour ces emballages difficiles.

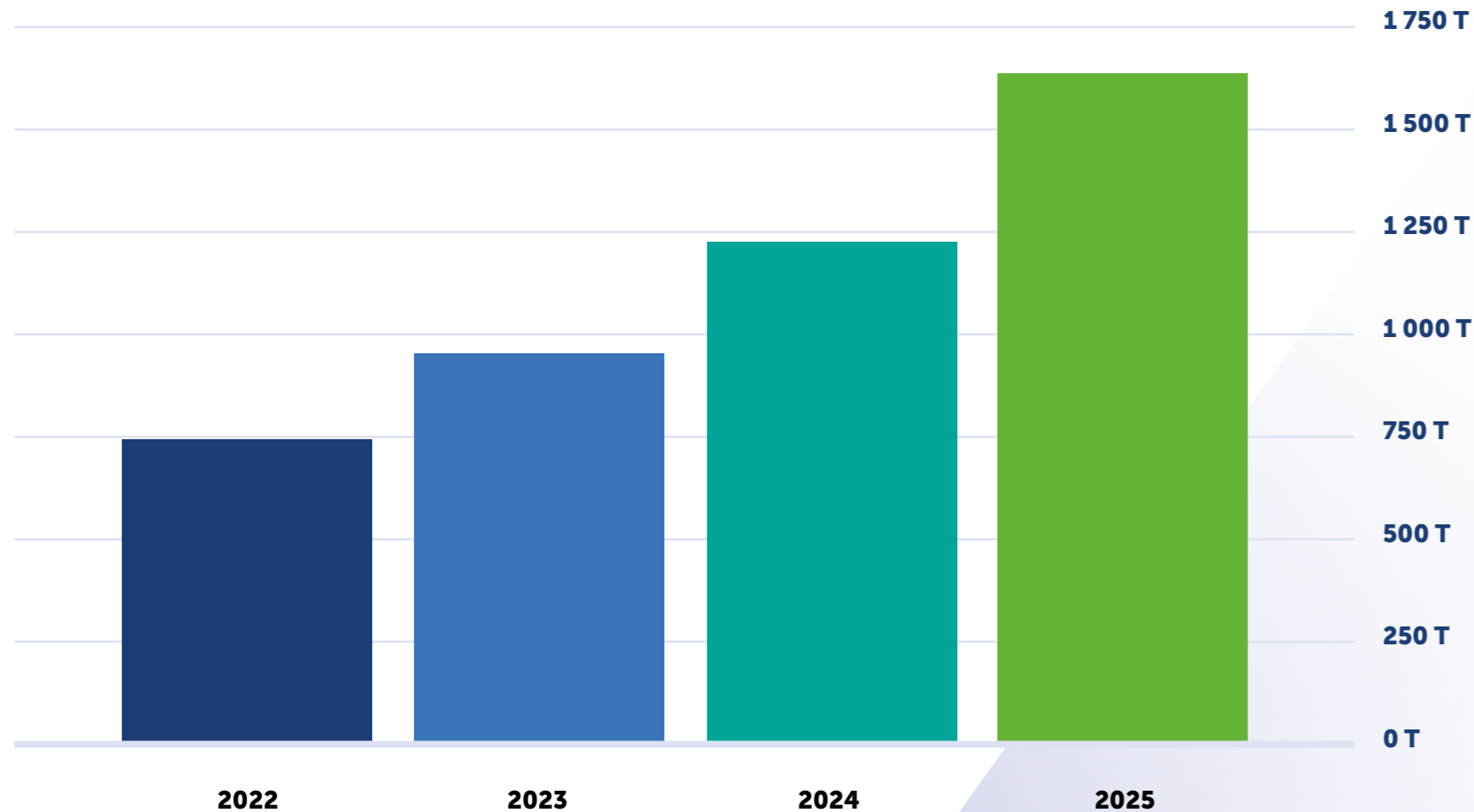


Les tests en images chez RAFF Plastics.





Tonnage de PCR dans les emballages industriels mis sur le marché belge



DOUBLE BONUS POUR LE CONTENU RECYCLÉ

L'utilisation de plastiques recyclés dans de nouveaux emballages reste encore limitée en Europe, y compris pour les emballages industriels. Le faible coût des plastiques vierges rend l'intégration de contenu recyclé, plus onéreux, moins attractive pour les entreprises. Pour réduire en partie cet écart de coût, nous versons depuis 2022 à nos clients un bonus de 50 euros par tonne de matière recyclée post consommateur (PCR) présente dans les emballages déclarés à Valipac, applicable uniquement aux emballages plastiques contenant au moins 30% de PCR. Depuis le 1er janvier 2025, ce bonus a été doublé pour atteindre 100 euros par tonne.

UNE DYNAMIQUE À LA HAUSSE POUR LE PCR MIS SUR LE MARCHÉ BELGE

Il est encore trop tôt pour parler d'un véritable changement de tendance, et l'utilisation de PCR s'intensifiera dans les années à venir. Nous constatons toutefois une évolu-

tion à nouveau positive, tant dans le nombre de clients bénéficiant du bonus que dans les tonnages de PCR mis sur le marché belge. Les objectifs ambitieux fixés par le PPWR en matière de contenu recyclé contribuent également à cette progression encourageante.

UN BONUS RÉSERVÉ AUX EMBALLAGES CERTIFIÉS

Pour bénéficier du bonus, les clients doivent acheter leurs emballages auprès de fournisseurs référencés sur la plateforme myrecycledcontent.be, qui propose exclusivement des emballages plastiques contenant au moins 30% de PCR et dûment certifiés. Les fournisseurs peuvent être établis en Belgique ou à l'étranger. En 2025, 16 nouveaux fournisseurs sont venus rejoindre la plateforme, portant leur nombre total à 69. Grâce à une collaboration avec des partenaires allemands, français et britanniques, la plateforme est désormais accessible dans quatre pays européens et constitue un véritable point de référence pour les emballages à contenu recyclé.



QUE PRÉVOIT LE PPWR EN MATIÈRE DE CONTENU RECYCLÉ ?

À partir de 2030, les emballages plastiques destinés à des applications non sensibles au contact devront contenir un minimum de 35% de matière recyclée post-consommateur, ce qui couvre la majorité des emballages industriels en plastique. Pour 2040, l'objectif sera relevé à 65%, renforçant encore la nécessité d'intégrer du contenu recyclé dans les emballages et de structurer des filières d'approvisionnement fiables.



Dans les coulisses





Des bases solides pour l'avenir

En 2025, nous avons lancé la préparation de notre nouvel agrément pour la période 2027-2032. Cette échéance s'inscrit dans un contexte particulièrement exigeant pour nos clients, marqué à la fois par la nouvelle législation européenne et par les tensions sur les marchés du recyclage. Dans le cadre de ces préparatifs, nous avons interrogé un échantillon représentatif de nos clients afin de mieux cerner leurs besoins et leurs attentes pour les années à venir.

Unir nos forces en Belgique et à l'international

La collaboration est essentielle pour relever les nombreux défis qui attendent nos clients. En Belgique, nous travaillons étroitement avec Fost Plus sur des thèmes clés comme le Design4Recycling, la prévention, la réutilisation et la mise en œuvre du PPWR, notamment à travers des webinaires conjoints et une présence commune lors d'événements tels que le salon Pack for the Future à Anvers. Au sein de Round, nous coopérons

également avec d'autres organisations de producteurs belges actives sur d'autres flux que les emballages, par exemple via une plateforme e-commerce permettant aux vendeurs en ligne de s'enregistrer pour différents produits (piles et batteries, électro, emballages, etc.).

Nous renforçons aussi nos alliances au niveau européen. Le 8 octobre 2025, Valipac et Fost Plus ont signé une déclaration d'intention en vue d'une collaboration plus étroite avec les organisations de producteurs en France (Citeo et Citeo Pro), aux Pays-

Bas (Verpact) et au Luxembourg (Valorlux). Ce partenariat porte sur des thèmes stratégiques tels que la simplification administrative des déclarations, l'uniformisation des critères de Design4Recycling et l'harmonisation des mesures destinées à stimuler l'utilisation de contenu recyclé. Valipac se positionne en première ligne pour le développement de la responsabilité élargie du producteur appliquée aux emballages industriels, avec Valipac en première ligne pour le développement de la responsabilité élargie du producteur appliquée aux emballages industriels.

Ce sont les gens qui font la différence

Dans une économie circulaire, tout repose sur la collaboration, le partage des connaissances et l'innovation. C'est là que nos collaborateurs font la différence au quotidien. Nous tenons à les remercier pour leur enthousiasme, leur expertise et pour les nombreuses réussites de l'année écoulée.



38

Collaborateurs



41,6

Âge moyen



8,71

Nombre moyen d'années d'ancienneté

21 hommes

17 femmes



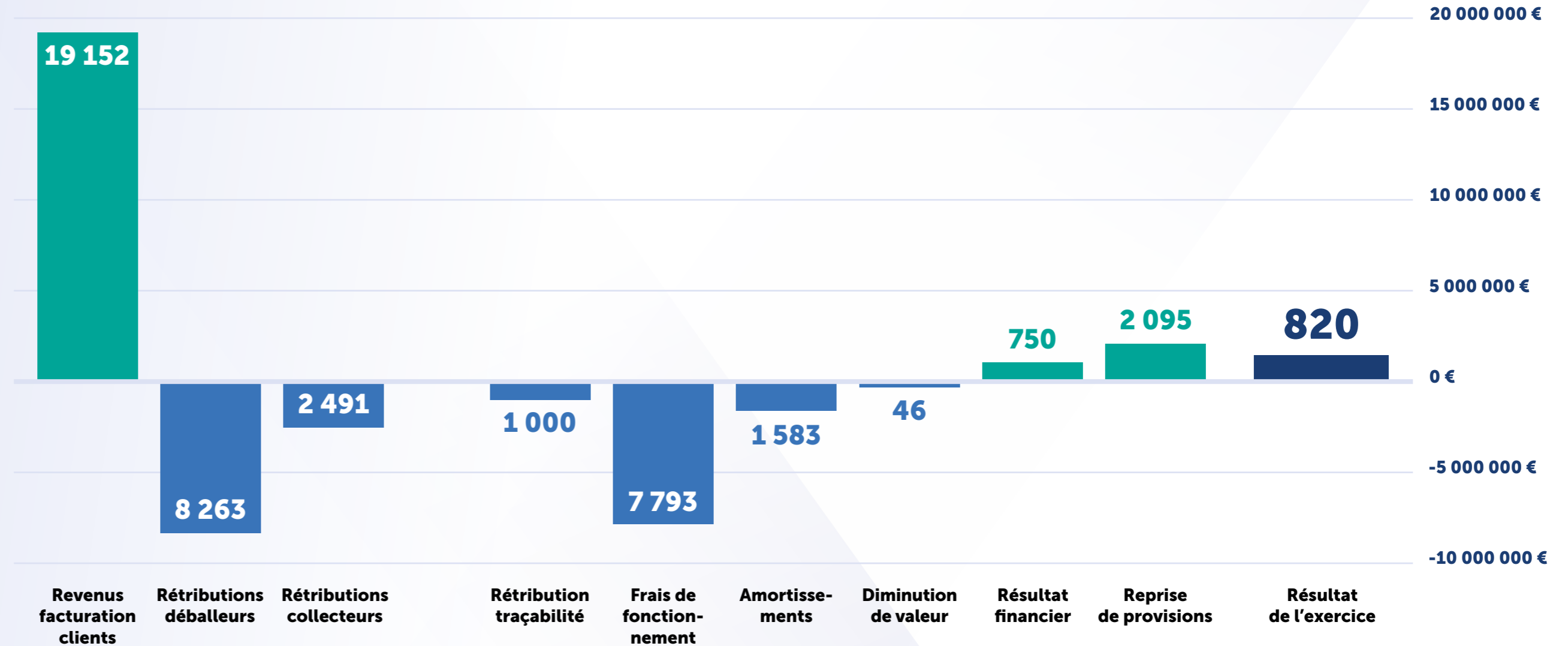
Une base financière solide, pour et par nos clients

FINANCÉ PAR LES ENTREPRISES BELGES

Le chiffre d'affaires de Valipac s'élevait en 2025 à 19,1 millions d'euros, un montant entièrement financé par nos clients. Par tonne d'emballages qu'ils mettent sur le marché, ils versent les tarifs suivants :

Papier-carton	20 € / tonne	Bois	20 € / tonne
Métal	20 € / tonne	Non recyclables	126 € / tonne
Plastique	63 € / tonne	Réutilisables	0 € / tonne

Environ la moitié de cette contribution revient aux entreprises sous forme de primes qu'elles perçoivent pour la collecte sélective et le recyclage. L'utilisation de contenu recyclé est également encouragée par le biais d'un bonus.





Conclusion

Cher lecteur,

Comme l'année dernière, nous avons choisi de réunir les rapports annuels de Valipac et de Fost Plus pour 2025. Ce choix ne répond pas à une obligation, mais à une conviction profonde : « l'union fait la force et c'est ensemble que nous avançons ». Cette approche constitue, selon nous, la meilleure garantie d'avenir pour nos deux organisations.

Les nouvelles réglementations, telles que le Règlement sur les transferts de déchets (WSR) et le Règlement sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR), vont profondément transformer notre environnement. Valipac et Fost Plus disposent d'atouts ainsi que d'un savoir-faire complémentaires. Tout au long de l'année 2025, un travail considérable a été accompli afin de préparer une collaboration, mûrement réfléchie,

qui nous positionne de manière optimale dans ce nouveau contexte, en tenant pleinement compte des attentes de nos clients et dans le respect de nos collaborateurs.

Au moment où j'écris ces lignes, l'année 2026 est déjà bien entamée. Elle sera marquée à la fois par l'introduction d'une nouvelle demande d'agrément par Valipac et par l'entrée en application du PPWR. Nous nous préparons activement à différents scénarios, tout en poursuivant les efforts engagés pour renforcer la collaboration entre Valipac et Fost Plus. Vous en découvrirez davantage à ce sujet dans le prochain rapport annuel.

Je souhaite également profiter de cette occasion pour porter un regard rétrospectif sur mes six années en tant que président de Valipac. Cette période a été jalonnée de dé-

fis constants, parfois dans des circonstances difficiles. Nous avons assuré la continuité de nos activités pendant la pandémie de coronavirus, obtenu et mis en œuvre avec rigueur l'agrément 2022-2026, et maintenu le cap sur nos objectifs malgré un contexte économique incertain. Nous avons également obtenu une reconnaissance internationale pour le système que nous avons développé afin d'assurer la traçabilité des destinations finales du recyclage.

Parallèlement, nous avons renforcé nos collaborations, tant avec nos homologues européens actifs dans le domaine des emballages industriels qu'avec les organisations belges de responsabilité des producteurs. Ces réalisations ne constituent que quelques exemples des avancées significatives accomplies ces dernières années.

Enfin, au-delà des résultats concrets, je tiens à souligner un élément plus difficile à exprimer, mais essentiel : l'état d'esprit « can do » qui anime les collaborateurs de Valipac. Le futur président — qui sera nommé fin 2026 — pourra s'appuyer, comme je l'ai fait, sur une équipe engagée, compétente et dynamique, ainsi que sur la collaboration constructive de nos clients et partenaires. Je suis dès lors convaincu que Valipac saura transformer les défis à venir en nouvelles réussites.

Cordialement,

Lieven Stalmans

Président du Conseil d'administration de Valipac





Valipac

Avenue Reine Astrid 59A/bte 11
1780, Wemmel

☎ +32 2 456 83 10

✉ communication@valipac.be